

# **HOPIUM**

Société Anonyme

4, Rue de Penthièvre

75008 Paris

R.C.S Paris 878 729 318

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

# **Exelmans**

Société d'expertise comptable inscrite au tableau  
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre  
de la compagnie régionale de Paris.

**Exelmans Audit & Conseil** - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27  
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39

**HOPIUM**

Société Anonyme

4, Rue de Penthièvre

75008 Paris

R.C.S Paris 878 729 318

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société HOPIUM,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOPIUM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture relatif à une levée de fonds de cinq millions d'euros intervenue en février 2021.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce à l'exception de celle relative aux mandats détenus par les administrateurs dans d'autres entités qui ne sont pas mentionnés.

***Autres informations***

En application de la loi et en l'absence d'information donnée dans le rapport de gestion, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

Les mentions concernant les détenteurs du capital, visées par l'article L.233-13 du code de commerce sont les suivantes :

- Monsieur Olivier LOMBARD : Plus de la moitié
- Monsieur Rachid BAKHTAOUI : Plus du dixième
- Société CPI : Plus du dixième

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle permet de systématiquement détecter toute anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil



Stéphane DAHAN



**1er Exercice social de 15 mois**  
Du 01/10/2019 au 31/12/2020

Tous les chiffres sont présentés en Euros.

<b>Actif</b>	<b>Brut</b>	<b>Exercice N Amortissements et provisions (à déduire)</b>	<b>Net</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
<b>Immobilisations incorporelles :</b>			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	42 423	4 876	37 547
Immobilisations incorporelles	67 388		67 388
<b>Immobilisations corporelles :</b>			
Autres	9 847	583	9 264
Immobilisations corporelles en cours	422 245	0	422 245
<b>Total I</b>	<b>541 903</b>	<b>5 459</b>	<b>536 444</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	47 678		47 678
<b>Créances :</b>			
Autres	146 262		146 262
Disponibilités	292 650		292 650
Charges constatées d'avance	38 767		38 767
<b>Total II</b>	<b>525 357</b>		<b>525 357</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 067 260</b>	<b>5 459</b>	<b>1 061 801</b>



**1er Exercice social de 15 mois**  
Du 01/10/2019 au 31/12/2020

<b>Passif</b>	<b>Exercice N</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital (dont versé...)	117 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 593 000
<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]</b>	<b>-792 426</b>
<b>Total I</b>	<b>917 574</b>
<b>DETTES</b>	
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	54 729
Dettes fiscales et sociales	37 059
Autres dettes	52 439
<b>Total III</b>	<b>144 227</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+III)</b>	<b>1 061 801</b>



**1er Exercice social de 15 mois**  
Du 01/10/2019 au 31/12/2020

<b>Compte de résultat</b>	<b>Exercice N</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	
Autres achats et charges externes	659 432
Impôts, taxes et versements assimilés	978
Salaires et traitements	87 580
Charges sociales	38 199
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 459
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>791 648</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-791 648</b>
<b>Produits financiers</b>	
Différences positives de change	327
<b>Total des produits financiers</b>	<b>327</b>
Charges financières	
Différences négatives de change	1105
<b>Total des charges financières</b>	<b>1105</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-778</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-792 426</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-792 426</b>





## Annexe aux comptes annuels

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 est de 1 061 801 € et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -792 426 €.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-07 du 26 décembre 2018.
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

## **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

## **COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT**

- État des immobilisations
- État des amortissements
- État des échéances des créances et des dettes
- Note sur les postes du compte de résultat

Informations et commentaires sur :

- Frais d'établissement
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations

## **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE**



## Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2020 est le premier exercice social réalisé par la société et a une durée de 15 mois.

Les titres de la société ont été admis le 23 décembre 2020 sur le marché non réglementé Euronext Access, et ont donné lieu à cotation pour la première fois le 5 Janvier 2021.

L'émergence et l'expansion de l'épidémie de COVID-19 début 2020 ont affecté l'environnement économique mondial. Le 16 mars 2020, le gouvernement Français a ainsi édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19 en cours.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Compte tenu des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la société n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. La volonté première de la direction de notre société est de préserver la santé de ses collaborateurs et des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation.

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Des mesures de télétravail ont été mises en place au sein de la société, qui n'a pas eu recours au chômage partiel.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les prototypes de véhicule en cours de réalisation sont portés au débit du compte immobilisation en cours, et sont amortis sur la durée de vie du prototype.

La date de mise en service du prototype est sa première exposition et sa durée de vie peut être variable (entre 12 et 24 mois), jusqu'à l'exposition de la génération suivante de prototype.

Le premier prototype développé par la société -Alpha 0- devrait être dévoilé en juin 2021.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, brevets, licences	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Prototype	Suivant la durée du prototype

### **CRÉANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **PIDR**

Les indemnités de retraite ne sont pas calculées étant donné le peu d'ancienneté des salariés.

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial, autres		109 811		109 811	
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autre immobilisations corporelles		432 092		432 092	
Immobilisations financières					
<b>TOTAL</b>		<b>541 903</b>		<b>541 903</b>	

## ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		4 876		4 876
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagement divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		583		583
<b>TOTAL</b>		<b>5 459</b>		<b>5 459</b>

## NOTE SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le poste du compte de résultat « Autre achats et Charges externes » s'élève à 659 432 € et contient notamment des honoraires juridiques et de cabinet conseil en études stratégiques, liés à la constitution de la société, pour un montant de 317 880 €.  
Ces dépenses n'ont pas donné lieu à une activation au bilan.

## ÉTAT DES CRÉANCES

État des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	145 218	145 218	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 044	1 044	
Charges constatées d'avance	38 767	38 767	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>185 029</b>	<b>185 029</b>	

## ÉTAT DES DETTES

État des dettes	Montant brut	À un an au plus	Plus 1 an 5 an au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 729	54 729		
Personnel et comptes rattachés	7 950	7 950		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 020	25 020		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	3 111	3 111		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	978	978		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	52 439	52 439		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>144 227</b>	<b>144 227</b>		



## CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR

### Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan

	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 800
Dettes fiscales et sociales	12 267
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :            )	
<b>TOTAL</b>	<b>26 067</b>

## CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Charges / Produits d'exploitation	38 767	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>38 767</b>	



**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 000	0,01z €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	107 000	1 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	117 000	1 €

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/11/2020, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 1,7 K€ pour être porté de 10 K€ à 11,7 K€, par l'émission de 1 700 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune avec maintien du DPS. Le prix de souscription unitaire a été fixée à 1 000 € par action soit 1 € de valeur nominale et 999 € de prime d'émission (1 698,3 K€ de prime d'émission).

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/11/2020, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 105,3 K€ pour être porté de 11,7 K€ à 117 K€, par voie d'incorporation au capital de réserves prélevées sur le compte « prime d'émission » à hauteur de 105,3 K€ et élévation de la valeur nominale unitaire des actions qui a ainsi été portée de 1 € à 10 €. Suite à cette opération, le compte « prime d'émission » s'établit à 1 593 K€.

- Aux termes de ce même acte, il a été constaté la réalisation de la division par 1000 de la valeur nominale unitaire des actions, faisant passer la valeur nominale de 1 000 € à 0,01 €. A fin 2020, le capital social s'établit ainsi à 117 K€ et la prime d'émission à 1 593 K€.



## VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-792 426	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable		

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Il n'existe à la clôture de l'exercice aucun engagement financier reçu ou donné.

## RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

Aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux organes de Direction ou aux membres du conseil d'Administration.

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	<b>Montant</b>
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 000
- Honoraires facturés au titre d'opérations exceptionnelles	6 500
<b>TOTAL</b>	<b>14 500</b>

## EFFECTIF MOYEN

	<b>Personnel salarié</b>
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE :

La société a procédé à une augmentation de capital par placement privé en Février 2021.  
Le montant de la levée de fonds s'élève à cinq millions d'euros.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne possède à la clôture aucune participation dans le capital d'autres sociétés, françaises ou étrangères.